**Cahier des charges**

1. **Informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé de la prestation** | **Prestations de traduction, d’interprétation et de révision de documents** |
| **N° contrat** | **21-MR2844** |
| **Bénéficiaire(s)** | Expertise France - Programme SABIL |
| **Pays** | Maroc |
| **Durée totale des jours prévus** | 1 année |

1. **Contexte et justification du besoin**

**Contexte d’intervention**

Le marché du travail marocain fait face à différentes difficultés parmi lesquelles une croissance économique faible en emplois, une économie informelle répandue, une forte inadéquation entre offre et demande et des inégalités d’accès importantes pour les jeunes, les NEET, les femmes, les PSH. Et aujourd’hui, l’économie marocaine subit les lourdes conséquences de la pandémie de COVID-19. Afin de répondre à ces enjeux, le Royaume du Maroc a adopté une **Stratégie Nationale de l’Emploi (2015-2025)**. Celle-ci est déclinée dans le **Programme National de Promotion de l’Emploi** qui insiste sur trois leviers d’intervention (employabilité, intermédiation et entreprenariat) et l’importance de faire converger les politiques publiques au profit de tous les jeunes et selon les contextes territoriaux. En parallèle, le Maroc poursuit une réforme sur la territorialisation de l’action publique (déconcentration et régionalisation avancée) qui voit la compétence de la politique de l’emploi partagée avec les acteurs publics des territoires. Dans la perspective tracée par le **Nouveau Modèle de Développement**, les politiques publiques doivent être conçues et mises en œuvre dans une approche nouvelle définie par les principes du NMD.

**Le Programme « SABIL »**

Afin d’accompagner cette évolution, le Programme « SABIL» est mis en place par le Royaume du Maroc avec le financement de l’AFD et de l’Union Européenne (150 M€ de prêt souverain octroyés par l’AFD au Royaume et 14,77 M€ de subvention par la Commission européenne). Il constitue la première politique marocaine de l’emploi en faveur des jeunes non diplômés totalement aligné sur le *Nouveau Modèle de Développement*.

Prévu pour une durée de 48 mois, « SABIL » a pour objectif d’accompagner la mise en œuvre de ces réformes dans trois régions ayant élaboré des Plans Régionaux pour l’Emploi . Les bénéficiaires finaux du Programme sont principalement les jeunes éloignés de l’emploi (non-diplômés, jeunes ruraux et périurbains, femmes, PSH), en particulier à travers le renforcement de capacités des acteurs de l’insertion et de leurs offres de services. L’AT au Programme a démarré le 26 octobre 2020 avec la prise de fonctions du Chef de Programme.

Le programme s’articule autour des priorités suivantes :

* **Accroître l’employabilité** et l’inclusion des jeunes.
* Favoriser la création d’emplois productifs en stimulant **l’entrepreneuriat**.
* Développer les conditions de la **convergence des politiques publiques** dans la mise en œuvre régionale des compétences liées à l’emploi.
* **Soutenir le renforcement des capacités et des compétences** des acteurs engagés et mobilisés dans le cadre des écosystèmes de l’insertion économique.

La Convention de mise en œuvre qui réunit les Ministères de l’Intérieur, des Finances et du Travail, les trois Conseils de Région et les centres Régionaux d’Investissement concernés, l’ANAPEC et les bailleurs, détermine les grands axes opératoires du Programme qui devront permettre un passage à l’échelle dans les autres régions :

* Un **parcours d’insertion** **spécifique** adapté aux réalités des besoins et des projets des jeunes bénéficiaires qui se développe sur cinq phases successives.
* Un **accompagnement individualisé** sur deux ans pour les jeunes créateurs d’entreprise et de six mois pour ceux ayant obtenu un emploi.
* Des **écosystèmes de l’emploi et de l’entrepreneuriat structurés et opérationnels**, avec des outils et méthodes mis en place et des acteurs plus efficaces (tableaux de bord régionaux actions de renforcement des compétences).
* Un **système de suivi-évaluation ad’hoc** qui vérifie la qualité des formations dispensées et garantit la performance des partenaires de mise en œuvre.
* La **mise en place de dispositifs et structures pérennes** (Dispositif d’Amorçage des Jeunes Entrepreneurs, Référentiel des métiers, labélisation des acteurs de l’insertion économique et préfiguration de l’Académie des métiers de l’insertion économique) garantissent une réelle durabilité.
* La **mise en œuvre des activités favorisera la déconcentration et la décentralisation**, la concertation avec les territoires et en leur sein et mettra l’accent sur la logique de délégation d’activités en appliquant une gestion axée sur les résultats.
* Un **processus de capitalisation permanent** qui garantit la pérennité des dispositifs mis en œuvre et leur mise à l’échelle du Royaume.

**L’Assistance Technique**

Au titre des mesures d’accompagnement du prêt souverain, la subvention de l’UE est répartie entre un dispositif d’amorçage pour les jeunes entrepreneures (DAJE) doté de 3 M€ et une assistance technique (AT) de 11.77 M€ confiée à Expertise France. Cette dernière a pour objectifd’**accompagner la mise en œuvre du Programme et de participer au renforcement des compétences des acteurs de l’insertion.**

Pour cela, une équipe centrale (12 personnes) et trois bureaux régionaux (9 personnes) sont mis en place. L’équipe centrale est composée d’un Chef de Programme, d’une cellule d’appui administrative et de trois experts clés en charge chacun d’une thématique. Ces experts sont positionnés auprès du Ministère du Travail et de l’Insertion Professionnelle. Les bureaux régionaux d’AT sont composés d’un chef de bureau régional et d’un chargé de projet et seront en place au sein des wilayas. Ils faciliteront la mise en œuvre du Programme dans les régions cibles et devront contribuer à l’animation participative des territoires.

Par ailleurs, l’AT mobilisera de l’expertise nationale et internationale sur des missions de court-terme, pour travailler au niveau central ou régional. **Expertise France mobilisera en particulier Pôle Emploi, Initiative France et Handicap International**, y compris sur plusieurs postes d‘experts clés.

Durant la phase de démarrage, **des livrables transversaux, méthodologiques et de cadrage ont été produits** qui guident les activités programmées et permettent un large travail de diagnostic et de préconisations. On peut ainsi noter :

* Accompagnement de la définition du cadre stratégique national de l’ANAPEC et de stratégies d’interventions et d’investissements régionalisées - Mise en œuvre d’une offre de services inclusive en lien avec des acteurs de proximité - Structuration du dialogue sur l’insertion sur les territoires.
* Accompagnement à la définition de stratégies régionales pour l’entrepreneuriat et à leur pilotage en lien avec les acteurs locaux - Appui à la mise en œuvre de parcours d’auto-emploi et d’entrepreneuriat - Préfiguration du DAJE (Dispositif d’Amorçage des Jeunes Entrepreneurs).
* Réalisation de diagnostics régionaux des écosystèmes de l’insertion économique - Mise en place d’outils de pilotage et de coordination avec les autorités et acteurs de l’insertion, notamment sur l’inclusion des personnes vulnérables et des femmes - Renforcement des compétences des autorités locales dans la gestion des politiques d’inclusion des jeunes - Préfiguration de l’Académie des métiers de l'insertion économique.
* Mise en place d’un système de suivi-évaluation - Mise en œuvre d’un plan de communication et de visibilité en direction des bénéficiaires et des parties prenantes du Programme.

L’ensemble des actions réalisées par l’AT se fait en **coproduction avec les partenaires marocains** du Programme, notamment l’ANAPEC et les CRI. En cohérence avec ses logiques d’intervention et cadres territoriaux, **les interventions se font au plus près des besoins** et des préoccupations des acteurs de l’insertion. Ainsi, les objectifs et activités du Programme sont finalisés avec les acteurs des territoires.

1. **Objectifs et résultats poursuivis**
   1. **Contexte de la prestation**

L’AT du programme a, durant sa phase de démarrage, réalisé un diagnostic des pratiques de communication sur les trois régions de mise en œuvre. Les constats de ce diagnostic ont permis au Programme d’élaborer une Plan d’Action de Communication et de Visibilité (PACV) adapté aux besoins des différentes cibles de communication du Programme. Le Programme a également fait le choix stratégique de développer un ensemble de supports de communication dans plusieurs langues afin de pouvoir atteindre ses objectifs auprès de ses différentes audiences cibles. Le Programme souhaite ainsi produire des outils de communication, mais aussi des rapports en Français, Arabe et Amazigh. Dans le cadre de sa stratégie de communication, le Programme Sabil prévoit également l’organisation de plusieurs évènements qui pourraient nécessiter un accompagnement en interprétariat pour garantir la transmission des messages dans les meilleures conditions et selon les standards du Programme et des bailleurs de fonds.

* 1. **Objectif de la mission**

L’objectif de cette mission est d’accompagner le Programme Sabil dans la traduction de ses supports de communication (outils de communication, rapports, synthèses …), et d’interprétariat durant ses évènements phares.

1. **Description de la mission et objectifs spécifiques**
   1. **Prestation de traduction**

Dans le cadre du Programme SABIL, Expertise France recherche un prestataire en mesure de fournir à distance, des services de traduction et de révision :

* du Français vers l’Arabe ;
* du Français vers l’Amazigh ;
* de l’Arabe vers l’Amazigh ;
* de l’Arabe vers le Français ;

Il s’agira pour le prestataire de :

* Répondre régulièrement à des commandes relatives à la traduction de documents de travail du Programme dans les langues citées ci-dessus (rapports annuels, trimestriels, études, supports de communication, etc.)
* Assurer la révision et l’homogénéité des traductions dans le maintien d’une norme linguistique d’excellence pour les destinataires arabophones, francophones et amazighophones des documents / supports de communication.

Selon les bons de commande émis par Expertise France, le prestataire sera amené à effectuer les services suivants :

* Le prestataire fournira à Expertise France, dans le cadre du Programme Sabil, des services de traduction dans les différentes langues susmentionnées, y compris mais sans s’y limiter, la traduction et la révision de rapports, d’études, supports de communication et d’information du Programme Sabil.
* Le prestataire fournira des documents traduits dans un format et une mise en page identiques au document source, sauf spécification contraire par écrit de la chargée de communication de l’Assistance Technique, incluant sans s’y limiter les formats suivants : Microsoft Word, Microsoft Excel, Microsoft Powerpoint, Adobe PDF ou leurs équivalents. Le prestataire devra être en mesure de convertir des documents au format PDF.
* Le prestataire recevra et transmettra les versions provisoires et définitives des documents traduits ou à traduire par email du lundi au vendredi.
* Les livrables définitifs seront envoyés en version Word, Excel, Powerpoint et version PDF en fonction du format du document à traduire
* Le prestataire devra utiliser le glossaire fourni par l’Assistance Technique au Programme Sabil pour la traduction de termes techniques relatifs au Programme et suivre les instructions stylistiques fournies par la chargée de communication du Programme. Il devra également proposer, le cas échéant et ce pour toute nouvelle traduction, d’enrichir ce glossaire.
* Le nombre de mots à traduire sera déterminé par l’option Statistiques/Mots de Microsoft Word.
* Le recours à la traduction automatique n’est **en aucun cas** autorisé.
  1. **Prestation d’interprétariat**

Le prestataire aura également pour mission d’accompagner le Programme Sabil lors de ses événements phares pour des prestations d’interprétariat. Au vu des circonstances actuelles et de l’état d’urgence sanitaire toujours en vigueur au Maroc, il est à noter que certains événements pourraient être organisés sous un format hybride (présentiel et virtuel).

* 1. **Coordination**

Le prestataire désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de projet. Mme Hind El Azhari sera l’interlocutrice principale du prestataire pour Expertise France. Elle répondra aux questions de soumissionnaires conformément aux conditions indiquées dans la lettre de consultation du présent marché lors de sa période de publication.

Adresse mail : [sabil.achats@expertisefrance.fr](mailto:sabil.achats@expertisefrance.fr)

1. **Lieu, Durée et Modalités d’exécution** 
   1. **Localisation :**

La prestation sera réalisée essentiellement à Rabat.

* 1. **Période de mise en œuvre estimée :** 15/07/2022 au 14/06/2023
  2. **Date de démarrage :** Date de notification
  3. **Date de fin :** 14/06/2023

1. **Considérations et exigences générales**

Dans le cas d’Expertise France signant un contrat cadre à bon de commande, les dispositions suivantes sont applicables :

1. L’accord-cadre est valable pour une durée initiale d’une année à compter de la date où les deux parties ont signé le contrat, renouvelable pour une période supplémentaire d’une année, sous réserve d’une évaluation positive de la performance du Contractant.
2. Expertise France ne sera pas engagée à acheter de quantité minimum de services, et tout achat doit être effectué sur la base d’un besoin réel. Expertise France ne sera pas responsable de tout coût dans le cas où aucun achat n’est effectué en vertu de tout contrat résultant.
3. La confirmation des commandes pour des besoins spécifiques sera validée par l’AT du programme en émettant un contrat institutionnel pour les services (bon de commande).
4. Les soumissionnaires doivent aussi être conscients que le contexte de travail d’Expertise France peut se traduire par des délais souvent courts, de multiples niveaux de validation par différents services et parfois d’importants changements de dernière minute.
5. **Passation de commande et livraison**

Le contrat-cadre à bons de commande ne constitue pas une commande mais vise uniquement à fixer les dispositions juridiques, financières, techniques et administratives qui régissent les relations entre les parties contractantes au cours de la période de validité du contrat-cadre.

La gestion des contrats sera du Coordinateur du Programme, dont les coordonnées seront communiquées dans le cadre de la mise en œuvre ud présent marché. En outre, la chargée de communication restera le point focal pour toutes les requêtes et la correspondance administrative, financière et commerciale, y compris la modification du contrat. Les prestations de service seront demandées par écrit (courriel) et en émettant un bon de commande.

* **Exigences en matière de personnel**

Le contractant assurera pour toute la durée du contrat la qualité du service nécessaire à la bonne exécution des commandes. Le contractant devra nommer un gestionnaire de contrat. Celui-ci sera le point de contact privilégié vis-à-vis du programme et agira comme interlocuteur dans tous les domaines. Il sera chargé de diriger et de coordonner l'exécution de toutes les commandes. Son coût est intégré dans chaque service/prestation /livrable.

* **Bon de commande et livraison**

Le fournisseur recevra un bon de commande signé par le Chef de Programme selon le besoin du Programme.

Le prestataire livrera les traductions réalisées directement au bureau à Rabat à l’adresse suivante : Annexe du Ministère du Ministère de l’Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l’Emploi et des Compétences, 5, rue Tameslouht – Quartier Hassan - Rabat. Pour être validés, les livrables devront systématiquement faire l’objet d’une approbation de la part de la Chargée de Communication du Programme.

* **Délai de livraison**

Le délai de livraison de chaque commande dépendra du volume de la commande et de l'urgence du produit/service et sera convenu avec le contractant lors de l'approbation de l'offre de prix du devis. En règle générale, le temps imparti permettra d'effectuer la livraison dans des conditions normales. Toutefois, le contractant doit être conscient qu'il survient parfois des circonstances dans lesquelles une livraison plus rapide est requise.

1. **Annexe – Bordereau de prix**

Le soumissionnaire devra utiliser le bordereau de prix ANNEXE A – Traduction (Coût par mot) et ANNEXE B - Interprétariat (Coût et besoins spécifiques de chaque prestation d’interprétariat) pour établir son offre financière. Expertise France est exonérée de la TVA. L’offre financière du contractant devra donc mentionner des prix en DH hors TVA.

**ANNEXE A: BORDEREAU DES PRIX / DEVIS QUANTITATIF**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° DU PRIX | DESIGNATION DES PRESTATIONS | UNITE | PRIX UNITAIRE HT | TVA | PRIX UNITAIRE TTC |
| 1 | Traduction et révision de documents de l’anglais vers le français | Mot |  |  |  |
| 2 | Interprète qualifié en Arabe, Français, et Amazigh | Unité / Jour |  |  |  |
| 3 | Interprète langage des signes pour salle plénière | Unité / Jour |  |  |  |
| 4 | Cabine de traduction avec régie | Unité / Jour |  |  |  |
| 5 | Gestion complète d’un événement digital ou hybride via une plateforme / application de visioconférence | Unité / Jour |  |  |  |
| 6 | Valise équipée pour interprétation pour groupe restreint /réunion restreinte (moins de 10 personnes) | Unité / Jour |  |  |  |
| 7 | Casque de traduction | Unité / Jour |  |  |  |

***Montant en toutes lettres :***

**ANNEXE B : TRADUCTION TEST**

**Le Programme « SABIL »**

**Contexte d’intervention**

Le marché du travail marocain fait face à différentes difficultés parmi lesquelles une croissance économique faible en emplois, une économie informelle répandue, une forte inadéquation entre offre et demande et des inégalités d’accès importantes pour les jeunes, les NEET, les femmes, les PSH. Et aujourd’hui, l’économie marocaine subit les lourdes conséquences de la pandémie de COVID-19. Afin de répondre à ces enjeux, le Royaume du Maroc a adopté une **Stratégie Nationale de l’Emploi (2015-2025)**. Celle-ci est déclinée dans le **Programme National de Promotion de l’Emploi** qui insiste sur trois leviers d’intervention (employabilité, intermédiation et entreprenariat) et l’importance de faire converger les politiques publiques au profit de tous les jeunes et selon les contextes territoriaux. En parallèle, le Maroc poursuit une réforme sur la territorialisation de l’action publique (déconcentration et régionalisation avancée) qui voit la compétence de mise en œuvre de la politique de l’emploi partagée avec les acteurs publics des territoires. Et dans la perspective tracée par le **Nouveau Modèle de Développement**, les politiques publiques doivent être désormais conçues et mises en œuvre dans une approche nouvelle inclusive et territorialisée.

**Le Programme « SABIL »**

Afin d’accompagner ces évolutions, le Programme « SABIL » est mis en place par le Royaume du Maroc avec le financement de l’AFD et de l’Union Européenne (150 M€ de prêt souverain octroyés par l’AFD au Royaume et 14,77 M€ de subvention par la Commission européenne). SABIL constitue ainsi la première politique marocaine de l’emploi en faveur des jeunes non diplômés totalement alignée sur le Nouveau Modèle de Développement et mise en œuvre par le Ministère de l’Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l’Emploi et des Compétences. Prévu pour une durée de 48 mois, « SABIL » a pour objectif de se déployer dans trois régions ayant élaboré les premiers Plans Régionaux pour l’Emploi :**Rabat-Salé-Kenitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss Massa**. Les jeunes concernés par le Programme pourront bénéficier d’un accompagnement individualisé dans le cadre d’un parcours d’insertion économique vers l’emploi ou l’auto-emploi, en particulier à travers le renforcement de capacités des acteurs de l’insertion économique et de leurs offres de services. L’Assistance Technique au Programme a démarré le 26 octobre 2020 avec la prise de fonctions du Chef de Programme.

Le programme s’articule autour des priorités suivantes :

* **Accroître l’employabilité** et l’inclusion des jeunes.
* Favoriser la création d’emplois productifs en stimulant **l’entrepreneuriat**.
* Développer les conditions de la **convergence des politiques publiques** dans la mise en œuvre régionale des compétences liées à l’emploi.
* **Soutenir le renforcement des capacités et des compétences** des acteurs engagés et mobilisés dans le cadre des écosystèmes de l’insertion économique.

La Convention de mise en œuvre qui réunit les Ministères de l’Intérieur, des Finances et du Travail, les trois Conseils de Région et les centres Régionaux d’Investissement concernés, l’ANAPEC et les bailleurs, détermine les grands axes opératoires du Programme qui devront permettre un passage à l’échelle dans les autres régions :

* Un **parcours d’insertion** **spécifique** adapté aux réalités des besoins et des projets des jeunes bénéficiaires qui se développe sur cinq phases successives.
* Un **accompagnement individualisé** sur deux ans pour les jeunes créateurs d’entreprise et de six mois pour ceux ayant obtenu un emploi.
* Des **écosystèmes de l’emploi et de l’entrepreneuriat structurés et opérationnels**, avec des outils et méthodes mis en place et des acteurs plus efficaces (tableaux de bord régionaux actions de renforcement des compétences).
* Un **système de suivi-évaluation ad’hoc** qui vérifie la qualité des formations dispensées et garantit la performance des partenaires de mise

Un **processus de capitalisation permanent** qui garantit la pérennité des dispositifs mis en œuvre et leur mise à l’échelle du Royaume.